



## BULLETIN D'ADHESION 2024 ARTISANS

NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale (GAEC...) : .....

Je suis  Fabricant  Affineur

Numéro SIRET : \_ \_ \_ \_ \_

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Adresse mail : .....

### Ramassage des échantillons pour les autocontrôles

- Je ne souhaite pas faire les autocontrôles par l'AFFAP
- Je souhaite faire les autocontrôles par l'AFFAP et je dépose mes produits à analyser :
- En Ariège  à Foix  à Villeneuve du Paréage  à Saint-Girons
- En Haute-Garonne  à Saint-Gaudens
- En Hautes-Pyrénées  à Tarbes  à Arbéost  à Arrens-Marsous  à Ayzacq Ost
- Dans les Pyrénées-Orientales :  à La Llagonne  à Prades  à Céret

Montant de l'adhésion 2024 (*)	Montant HT	TVA (20%)	Total TTC
① Cotisation de base	41.62 €	Exo de TVA	41.62 €
② Part fixe	87.24 €	17.45 €	104.69 €
TOTAL A PAYER ①+②	/	/	146.31 €

(\*) Pour les artisans, l'adhésion à l'association ouvre droit :

- aux bulletins et notes d'information (veille technique et réglementaire, vie de l'association, petites annonces...)
- aux achats groupés de consommables (ferments, flore d'affinage, toiles, thermomètres, papier pH, soude Dornic, chiffres plastiques pour la traçabilité...)
- à l'organisation de la collecte des échantillons par le laboratoire inter-professionnel (Agrolab's Auch), à l'interprétation des résultats d'analyse avec préconisation des mesures correctives à mettre en oeuvre en cas de non-conformités
- à l'assistance téléphonique pour les questions techniques et réglementaires

**Les autres prestations techniques (formations sur site ; dossiers d'agrément, appui à la mise au point de produits nouveaux, intervention sur site suite à des non-conformités...) seront facturées 70€ HT par heure.**